

31/03/2026

## *Promotion au choix Secrétaire Administratif de Classe Supérieure (SACS) 2026*

### CONDITIONS A REMPLIR

- Justifier d'au moins un an dans le 8<sup>ème</sup> échelon du grade de Secrétaire Administratif de Classe Normale (SACN) ;
- Justifier d'au moins cinq années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

Exception : les fonctionnaires qui, au 1<sup>er</sup> septembre 2022, auraient réuni les conditions antérieures (justifier d'un an dans le 6<sup>ème</sup> échelon du grade de SACN au 31 décembre 2025) sont réputés réunir les conditions de promouvabilité requises.

Au titre de 2026, 59 agents pourront être promus SACS, dont 29 au choix.

Consultez la note de lancement pour la promotion au choix SACS :



### PROCÉDURE

- Votre responsable doit remplir une fiche de proposition, accompagnée du dernier compte rendu d'entretien professionnel. Ces deux documents doivent parvenir par mél sur la BALF du bureau SRH2-B avant le 18 avril 2026.

## CRITÈRES D'ÉLABORATION DU TABLEAU D'AVANCEMENT

Le tableau d'avancement est élaboré en tenant compte de la valeur professionnelle des agents et des acquis de leur expérience professionnelle.

La valeur professionnelle est appréciée au vu des critères définis dans les Lignes Directrices de Gestion (LDG) relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours :

- Occuper des postes considérés comme exposés ou peu attractifs ;
- Occuper des postes à forte technicité ;
- Avoir fait preuve de mobilité géographique et/ou fonctionnelle ;
- Démontrer son engagement professionnel, en suivant par exemple des formations permettant d'acquérir des compétences nouvelles demandées par l'administration.

Le sujet de votre promotion doit être évoqué lors de votre entretien d'évaluation. Votre supérieur hiérarchique doit mentionner clairement votre capacité à exercer des fonctions de grade supérieur dans votre CREP qui doit être en cohérence avec la fiche de proposition.

Exercer des fonctions d'encadrement peut également augmenter vos chances d'être proposé. Votre N+1 pourra ainsi retracer vos qualités managériales, vos compétences professionnelles et vos qualités relationnelles.

**A savoir :** votre direction doit classer les fiches de proposition de ses agents par ordre de priorité et devra vous indiquer si votre fiche a finalement été transmise ou non à SRH2B.

**Le tableau d'avancement pour le grade de SACS sera publié sur Alizé en juin 2026.**

## INFORMATIONS

SG/SRH/SRH2B - Pôle concours - Immeuble Atrium - Pièce 5212 - 5 Place des Vins de France  
75 573 PARIS CEDEX 12.

Tél : 01 53 44 29 85 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Mél : [Srh2b-promotions-polebetc.catB@finances.gouv.fr](mailto:Srh2b-promotions-polebetc.catB@finances.gouv.fr)

Retrouvez nos informations  
sur notre site



**UNSA-Cefi**

Union Nationale des Syndicats Autonomes

Centrale Économie Finances Industrie

Bât Vauban - Pièces 1103 à 1121 Est 1

139, rue de Bercy - Télédoc 656

75572 PARIS CEDEX 12

Tél : 01 53 18 60 92

Mél : [syndicat.unsacefi@syndicats.finances.gouv.fr](mailto:syndicat.unsacefi@syndicats.finances.gouv.fr)